

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026

## Table des matières

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026 .....	1
1- Désignation .....	1
2- Objet .....	1
3- Documents contractuels.....	2
4- Conditions financières, règlements et modalités de paiement.....	2
5- Annulation, absence ou interruption d'une formation .....	3
6- Effectif et ajournement.....	4
7- Obligations et force majeure .....	4
8- Propriété intellectuelle et copyright .....	4
9- Descriptif et programme des formations .....	4
10- Communication et confidentialité .....	5
11- Protection et accès aux informations à caractère personnel .....	5
12- Médiation de la consommation, droit applicable et juridiction compétente .....	5

## 1- Désignation

**PEDIAGORA** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la santé, de la petite enfance, du commerce de puériculture et de l'accompagnement à la parentalité. Son siège social est fixé au 310 rue du four – 30260 CARNAS. **PEDIAGORA** conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **PEDIAGORA** : PEDIAGORA, marque commerciale exploitée par Emilie LOZANO, Entreprise Individuelle (EI)
- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de PEDIAGORA
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations inter-entreprises** : les formations inscrites au catalogue de PEDIAGORA et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par PEDIAGORA pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## 2- Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **PEDIAGORA** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

### 3- Documents contractuels

Pour les personnes morales, le prestataire fait parvenir au client, une convention de formation professionnelle, telle que prévue par la loi, ainsi qu'un devis du montant global de l'action de formation. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais au prestataire un exemplaire de la convention et/ou du devis signé portant son cachet. À l'issue de chaque formation, **PEDIAGORA** adressera à chaque stagiaire une attestation de présence correspondant à la formation suivie. Sur demande, une copie de cette attestation peut être envoyée aux employeurs de chaque stagiaire, ou à l'OPCO dont il dépend.

Pour les personnes physiques, le prestataire fait parvenir au client, une convention de formation professionnelle, telle que prévue par la loi, ainsi qu'un devis du montant global de l'action de formation. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais au prestataire un exemplaire de la convention et du devis signé. En application des dispositions de l'article L.6353-5 du Code du travail, dans un délai de 10 jours à compter de la signature de la convention, le client peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception. À l'issue de chaque prestation de formation, le prestataire adressera au stagiaire une attestation de présence correspondant à la formation suivie. Sur demande, une copie de cette attestation peut être envoyée à son OPCO.

Le droit de rétractation prévu au présent article s'exerce sans frais et prime sur toute clause d'annulation prévue aux présentes conditions générales de vente. Les dispositions relatives aux frais d'annulation prévues à l'article 6 ne sont applicables qu'à l'issue du délai légal de rétractation, lorsqu'il est applicable.

### 4- Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et TTC. La prestation est TVA incluse car la formatrice n'est pas soumise à la TVA. Le règlement du prix de la formation est exigible conformément aux dispositions contractuelles applicables et doit intervenir dans un délai de 30 jours à réception de facture, à l'ordre d'**Émilie LOZANO**. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de commerce). **PEDIAGORA** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **PEDIAGORA**.

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, l al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **PEDIAGORA**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par **PEDIAGORA** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **PEDIAGORA** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **PEDIAGORA** se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

En cas d'absence, de remplacement ou de modification de l'identité d'un stagiaire non signalé préalablement à **PEDIAGORA** et, le cas échéant, à l'**OPCO** concerné, ce dernier pourra refuser la prise en charge financière de tout ou partie de la formation relative audit **stagiaire**.

Dans cette hypothèse, les sommes non prises en charge par l'**OPCO** resteront intégralement à la charge du **Client**, qui s'engage à les régler directement à **PEDIAGORA**.

Tout remplacement de **stagiaire** est subordonné à l'information préalable de **PEDIAGORA** et, le cas échéant, à l'accord de l'**OPCO**, et ne constitue ni une annulation ni une remise en cause des obligations financières du **Client**.

L'absence de réponse de l'**OPCO** ne vaut pas acceptation de la prise en charge.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## 5- Annulation, absence ou interruption d'une formation

Les conditions applicables diffèrent selon que la formation est réalisée en inter-entreprises ou en intra-entreprise.

### Formations intra-entreprise

En **formation intra-entreprise**, la signature de la convention de formation ou du devis vaut engagement ferme et définitif du **Client**. En dehors du droit légal de rétractation prévu à l'article 3 des présentes conditions générales de vente lorsqu'il est applicable, aucune annulation n'est possible.

Toute formation commencée est due en totalité, y compris en cas d'absence ou d'interruption d'un ou plusieurs **stagiaires**.

En cas d'empêchement ou de difficulté organisationnelle signalée par le **Client** avant le démarrage de la formation intra-entreprise, **PEDIAGORA** pourra proposer, à titre commercial, une reprogrammation de la formation à une date ultérieure, sous réserve de ses disponibilités et d'un accord écrit entre les parties.

En cas d'absence ou d'interruption d'un **stagiaire** en cours de formation intra-entreprise, une place pourra lui être réservée, sans frais supplémentaire, sur une prochaine session organisée par le **Client**, sous réserve de l'accord de ce dernier et des contraintes d'organisation.

### Formations inter-entreprises

En **formation inter-entreprises**, l'absence ou l'interruption d'un **stagiaire** après le démarrage de la formation ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Toute formation commencée est due en totalité. En cas d'absence ou d'interruption d'un **stagiaire** en cours de formation inter-entreprises, l'intégralité du coût de la formation demeure due par le **Client**.

À des fins strictement administratives, **PEDIAGORA** pourra distinguer, sur les documents transmis, les journées effectivement suivies et les journées non suivies, notamment pour répondre aux exigences des organismes financeurs. Cette distinction n'a aucune incidence sur l'exigibilité du prix, qui reste dû en totalité par le **Client**. Les sommes correspondant aux journées non suivies ne peuvent faire l'objet d'aucune demande de prise en charge par un **OPCO** et restent intégralement à la charge du **Client**.

Dans cette situation, le **stagiaire** concerné se verra proposer, par courrier électronique, une date ultérieure afin de finaliser son parcours de formation, sous réserve des sessions programmées et des places disponibles. Cette proposition est formulée sous réserve des disponibilités de PEDIAGORA et ne constitue ni un report automatique de la formation initiale ni une remise en cause de l'exigibilité du prix.

En cas d'annulation d'une formation inter-entreprises à l'initiative du **Client** avant le démarrage de la formation, **PEDIAGORA** appliquera, à titre d'indemnité forfaitaire contractuelle, les frais d'annulation suivants :

- dans un délai supérieur à un mois avant le début de la formation : 50 % du coût de la formation est dû ;
- dans un délai compris entre un mois et deux semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû ;
- dans un délai inférieur à deux semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Ces frais d'annulation ne peuvent faire l'objet d'aucune demande de remboursement ni de prise en charge par un **OPCO**.

## 6- Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seul l'encaissement d'un acompte ou la réception d'une convention dûment renseignée, datés, tamponnés et signés retournés à **PEDIAGORA** ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. **PEDIAGORA** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **PEDIAGORA** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités. Le Client sera prévenu par courrier électronique.

En cas d'ajournement d'une formation à l'initiative de **PEDIAGORA**, une nouvelle date sera proposée en priorité au Client. En l'absence de possibilité de report ou en cas de refus express du Client de la nouvelle date proposée, **PEDIAGORA** procédera au remboursement des sommes éventuellement perçues au titre de la formation non réalisée.

En application des dispositions de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est rappelé qu'en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, le prestataire devra rembourser au client les sommes indûment perçues de ce fait. Cette disposition ne s'applique pas aux situations d'absence, d'interruption ou d'annulation imputables au Client, lesquelles restent régies par l'article 6 des présentes conditions générales de vente.

## 7- Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **PEDIAGORA** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

**PEDIAGORA** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **PEDIAGORA**, les désastres naturels, les incendies, les conditions exceptionnelles sécuritaires ou sanitaires, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **PEDIAGORA**.

## 8- Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orales...) utilisés par **PEDIAGORA** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

À ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **PEDIAGORA**.

## 9- Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## 10- Communication et confidentialité

Afin de mener à bien la communication et la transmission des supports et documents pédagogiques, chaque **stagiaire** doit fournir une adresse mail individuel à **PEDIAGORA** lors de son inscription. En intra-entreprise, il incombe au **Client** de s'assurer que ce point est bien respecté et que chaque **stagiaire** procède à son inscription en ligne avec une adresse électronique individuelle professionnelle ou personnelle.

**PEDIAGORA**, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **PEDIAGORA** au **Client**.

**PEDIAGORA** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**. Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **PEDIAGORA** comme **client** de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise **PEDIAGORA** à mentionner son nom (et son logo si existant) ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## 11- Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **PEDIAGORA**.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, **PEDIAGORA** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, **PEDIAGORA** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), le **Stagiaire** dispose également d'un droit d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement des données le concernant, ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés à tout moment par demande écrite adressée à **PEDIAGORA** à l'adresse suivante : [contact@pediagora.fr](mailto:contact@pediagora.fr). Le **Client** et le **Stagiaire** disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## 12- Médiation de la consommation, droit applicable et juridiction compétente

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le Client ayant la qualité de consommateur, au sens du Code de la consommation, a la possibilité de recourir gratuitement à un dispositif de médiation de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige l'opposant à PEDIAGORA. L'entité de médiation retenue est : MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.medconsodev.eu> ou par voie postale en écrivant à : MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV, Centre d'Affaires Stéphanois SAS , IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE France, 3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE.

Les dispositions relatives à la médiation de la consommation ne sont pas applicables aux Clients professionnels.

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **PEDIAGORA** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.